

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1128

7 mai 2008

SOMMAIRE

Air Lease Holdings S.A.	54141	HC Investissements ESP S.à r.l.	54101
A-Participations S.A.	54127	HC Investissements (Europe) S.à r.l.	54100
A-Participations S.A.	54127	HC Investissements IV S.à r.l.	54101
A-Trade S.A.	54130	Ippocrate Luxembourg S. à r.l.	54138
A-Trade S.A.	54130	LBREP II Cannon Bridge S.à r.l.	54143
Aylora Investment S.à r.l.	54124	LBREP II Fox S.à r.l.	54139
Bronte Renewable Group S.A.	54127	LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.	54126
Carraig Investments S.A.	54132	LBREP II Lion S.à r.l.	54138
Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch)	54131	LBREP II Master S.à r.l.	54139
Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH	54124	Matthias Gerstlauer Consulting S.à r.l. ...	54125
Deutsche Postbank International S.A. ...	54124	Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.	54144
Deutsche Postbank Vermögens - Manage- ment S.A.	54114	Michelin Invest Luxembourg SCS	54132
Dexia Asset Management Luxembourg S.A.	54098	Michelin Luxembourg SCS	54131
DPBI Immobilien KGaA	54125	OCI Cement Luxembourg S.à r.l.	54140
Dr. Oetker S.A.	54130	Orchid Lux S.à r.l.	54132
Eden 2 & Cie S.C.A.	54101	Pearson Luxembourg N°. 2.	54140
Elfa-Auto S.e.n.c.	54140	Pétrusse ECP V & Cie S.C.A.	54139
European Structured Investments S.A. ...	54098	Pharmakon S.A.	54141
Famil Deco S.à r.l.	54099	Pharmakon S.à r.l.	54141
Fillbox S.A.	54100	Polesa S.A.	54100
Financial Lincoln S.A.	54099	PR Dojan Trading S.A.	54114
Financière Immobilière de Développe- ment S.A.	54141	Société Civile Immobilière Victor Heintz - Mullerthal	54126
Fundamentum Asset Management S.A.	54142	Top Up TV International	54143
Gessalux S.à r.l.	54125	Tradi Decor S.à r.l.	54099
		United Technologies Luxembourg S.à r.l.	54144

European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 mars 2008

Au Conseil d'Administration de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20 , rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cândida Gillespie

Administrateur

Référence de publication: 2008051280/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.647.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2008:

Il a été procédé aux nominations statutaires suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de:

- ratifier les décisions du Conseil d'administration du 18 février 2008 d'accepter la démission de Monsieur Bruno Deletré et d'approuver la cooptation de Monsieur Xavier Rojo en tant que nouveau membre du Conseil d'administration de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., à partir du 18 février 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2010 de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., date à laquelle le mandat de Monsieur Bruno Deletré aurait normalement pris fin.

A l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, la composition du Conseil d'administration de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. est la suivante:

<i>Nom de l'Administrateur</i>	<i>Fonction</i>	<i>Adresse professionnelle</i>
Hugo Lasat	Président	place Rogier, 11, B-1210 Bruxelles, Belgique
Jean-Yves Maldague	Administrateur-délégué	136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg
Naïm Abou Jaoudé	Administrateur	40, rue Washington, F-75408 Paris, France
Christophe Burm	Administrateur	44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles, Belgique
Thierry Delroisse	Administrateur	69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Luxembourg
Pierre Malevez	Administrateur	69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Luxembourg
Xavier Rojo	Administrateur	1, passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2, F-92919 La Défense Cedex, France
Rembert von Lowis	Administrateur	1, passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2, F-92919 La Défense Cedex, France

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Jean-Yves Maldague / Hugo Lasat

Administrateur délégué / Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008051881/1769/37.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 mars 2008

Le Conseil d'Administration de Financial Lincoln S.A. ("la société") a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008051291/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Famil Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Tradi Decor S.à r.l.).

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 93.150.

—
L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Serge MULLER, indépendant, né à Luxembourg, le 26 mars 1963, demeurant à 13, rue de la Libération, L-4932 Hautcharage.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société TRADI DECOR S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4932 Hautcharage, 13, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} avril 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 541 du 20 mai 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 455 du 21 février 2008;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en FAMIL DECO S.à r.l. et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

"Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FAMIL DECO S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-4959 Bascharage, 13, Op Zaemer de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Bascharage."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13628. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052180/242/37.

(080057443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fillbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.231.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 mars 2008

Le Conseil d'Administration de Fillbox S.A. ("la société") a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008051292/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 mars 2008

Au Conseil d'Administration de HC Investissements (Europe) SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008051293/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Polesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.028.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 février 2008

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian ABELÉ employé privé, demeurant au 264, avenue de Brigode, F-59.200 Villeneuve d'Ascq, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 29 février 2008.

Certifié sincère et conforme

POLESA S.A.

Signature / Signature

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2008051521/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

HC Investissements IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.636.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 mars 2008

Au Conseil d'Administration de HC Investissements IV SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008051294/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

HC Investissements ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.732.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 mars 2008

Au Conseil d'Administration de HC Investissements Esp SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008051295/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.778.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Eden 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, as associé-commandité, represented by M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 April 2008 (the «Unlimited Shareholder»).

2) Eden 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, as associé-commanditaire, represented by Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 April 2008 (a «Limited Shareholder»).

3) Guardian Media Group plc, a private limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Number 1 Scott Place, Manchester M3 3GG, United Kingdom, as associé-commanditaire, (a Limited Shareholder and together with Eden 1 S.à r.l. the «Limited Shareholders»), represented by Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 April 2008.

The proxies given, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of Eden 2 & Cie S.C.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Objectives. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may from time to time borrow in any form, and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances, Article 29 shall apply.

Chapter II. Corporate Capital, Distribution Rights of Shares, Redemption of Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of twenty-four thousand five hundred British Pounds (£24,500) divided into (i) one (1) Ordinary Class A Share and (ii) twenty-four thousand four hundred and ninety-eight (24,498) Ordinary Class B Shares with a par value of one British Pound (£1.-) each, and (iii) one (1) Unlimited Share with a par value of one British Pound (£ 1.-). The Unlimited Share shall be held by Eden 2 S.à r.l. as unlimited shareholder (associé-commandite) and as Manager of the Company.

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority rules as for the amendment of the Articles.

The Ordinary Class A Shares, the Ordinary Class B Shares and the Unlimited Share are collectively referred to as the "Shares".

Rights attached to each Share shall be identical, unless as otherwise stated in the Articles.

Art. 6. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares.

6.1. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

6.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's nominal capital.

6.3. The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders. Any share premium is freely distributable.

6.4. Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 7. Form of Shares, Certificates. All Shares are issued in registered form only.

All Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company; such Register shall contain the name of each holder, its registered office, the number of Shares held by it and the class to which they belong.

Share certificates shall be issued at the request of Shareholders only and shall indicate the Shares and be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile.

Every transfer of a Share shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company will recognise only one holder for each Share of the Company.

In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Shareholders vis-à-vis the Company.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions (including as to indemnification) as the Company may determine to be given for the benefit of the Company subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may repurchase its Ordinary Class A Shares and Ordinary Class B Shares subject to the conditions provided for by Law.

Art. 8. Liability of the Unlimited Shareholder and of the Shareholders. The Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the par value and if applicable the issue premium of the Shares they subscribed for and hold.

Chapter III. Management, Supervisory committee

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Eden 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, in its capacity as sole Unlimited Shareholder («associé commandité») of the Company (herein referred to as the «Manager»).

The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Manager.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

Art. 12. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers or shareholders of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm.

Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other

corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company will indemnify each of the Manager and any partner, director or officer of the Manager, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having been a partner, director or officer of the Company or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to Article 10.

Art. 13. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be Shareholders.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by Law.

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 14. Election. The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six years. Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected.

They are re-eligible and they may be removed at anytime, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by its chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author to all members at least two Business Days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, telegram, telefaxed letter or other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author another member of the Supervisory Board as his/her proxy. A member of the Supervisory Board may only represent one absent member.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Supervisory Board may also take written resolutions. Such written resolutions, signed by all the members, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. It can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 16. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman and by a member of the Supervisory Board or by the secretary.

Chapter IV. General meeting of the shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Law, it shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the second Monday of April at 3.00 p.m. CET

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Art. 20. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is convened at the Manager's, the Supervisory Board's or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least 8 calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 23. Adjournment. The Manager may at any time during a general meeting of Shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Art. 24. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote, unless as otherwise stated in the Articles.

Except as otherwise required by Law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting, subject to Article 19.

Art. 25. Amendment of these Articles. At any general meeting of the Shareholders convened in order to amend the Articles of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares having the right to vote as defined in Article 24.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented and having the right to vote as defined in Article 24, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V. Financial year

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December in every year.

Art. 28. Adoption of financial statements. Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders. The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager.

After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders on a pro rata basis.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of Shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another form of company. The Supervisory Board shall designate one or more administrators who shall remain in office until the Shareholders' meeting shall have validly resolved on the issues of its agenda.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter VII. Definitions

Art. 30. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles : the present articles of incorporation.

Business Day : any day other than a Saturday on which banks are open for business in Luxembourg.

Company : Eden 2 & Cie S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Law : the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Limited Shareholder(s) : the Shareholder(s) holding Ordinary Class A Shares and the Ordinary Class B Shares.

Manager : Eden 2 S.à r.l., the associé-commandite of the Company holding the Unlimited Share.

Ordinary Class A Shares : the ordinary class A shares of the Company held by the Limited Shareholder(s), with rights attached to them as defined in Article 5.

Ordinary Class B Shares : the ordinary class B shares of the Company held by the Limited Shareholder(s), with rights attached to them as defined in Article 5.

Register : the register of Shares of the Company.

Shareholder(s) : each or all of the holders of Ordinary Class A Shares, Ordinary Class B Shares and the Unlimited Shareholder.

Shares : together and each of the Ordinary Class A Shares, Ordinary Class B Shares and the Unlimited Share.

Unlimited Share : the unlimited share held by the Unlimited Shareholder of the Company.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The appearing parties have subscribed respectively to one (1) Unlimited Share, to one (1) Ordinary Class A Share and to twenty-four thousand four hundred and ninety-eight (24,498) Ordinary Class B Shares and have paid up such amounts as mentioned below opposite their respective names:

Subscriber	Ordinary Class A Shares	Ordinary Class B Shares	Unlimited Shares	Aggregate Subscription Price (GBP)
Eden 2 S.à r.l.			1	1
Eden 1 S.à r.l.		24,498		24,498
Guardian Media Group Plc	1	0		1
Total	1	24,498	1	24,500

Proof of the payment in cash of the amount of twenty-four thousand five hundred British Pounds (£ 24,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

For the purpose of the tax authorities and registration, the amount of capital is valued at € 30,682.52.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,500.-.

Extraordinary General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed members of the Supervisory Board until the first annual general meeting:

Name, Title, Address, Date of Birth, Place of Birth

Geoffrey Henry, Director, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 May 1972, Chenée (Belgium)

Richard Newton, Funds administration manager, 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, 5 January 1974, Edinburgh (Scotland)

Denise Fallaize, Partner, Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey GY7 9DA, 9 December 1963, Guernsey

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Special Dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

The first annual general meeting will be held in the year 2009. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Eden 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'associé-commandité, représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2008 (l'«Associé-Commandité»).

2) Eden 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'associé-commanditaire, représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2008 (un «Associé-Commanditaire»).

3) Guardian Media Group plc, une private limited company constituée et existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Numéro 1 Scott Place, Manchester M3 3GG, Royaume-Uni, en tant qu'associé-commanditaire (un "Associé Commanditaire" et ensemble avec Eden 1 S.à r.l. les "Associés Commanditaires"), représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2008. Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant ès qualités, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite une société en la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de Eden 2 & Cie S.C.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme, et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'Article 29 s'appliquera.

Chapitre II. Capital Social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis et entièrement souscrit de vingt-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£24.500), représenté par (i) une (1) Action Ordinaire de Classe A, (ii) vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (24.498) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de une (1) Livre Sterling chacune, et (iii) une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de une (1) Livre Sterling. L'Action de Commandité sera détenue par Eden 2 S.à r.l. en tant qu'associé-commandité et Gérant de la Société.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires votant avec les mêmes règles de quorum et de majorité que celles prévues pour une modification des Statuts.

Les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et l'Action de Commandité seront désignées ci-après les "Actions".

Les droits attachés à chaque Action seront identiques, sauf disposition contraire des Statuts.

Art. 6. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions.

6.1. Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

6.2. Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

6.3. Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires. Toute prime d'émission sera librement distribuable.

6.4. Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Forme des Actions, Certificats. Toutes les Actions émises seront uniquement nominatives.

Toutes les Actions de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent.

Des certificats d'Actions seront émis seulement à la demande des Actionnaires et indiqueront les Actions et seront signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit facsimilée. Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nu-propriétaires et usufruitiers ou garants et garantis ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'Action a été égaré, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés pour des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut racheter les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Responsabilité de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires Commanditaires. L'Actionnaire Commandité sera solidairement et conjointement responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts avec les biens de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leur droit en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ils seront dans cette capacité, sans préjudice quant aux autres engagements à la Société, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

III. Gestion, Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par Eden 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (l'«associé-commandité») de la Société (ci-après le «Gérant»).

Le Gérant ne pourra être révoqué de sa capacité de gérant de la Société sans son consentement.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant. Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, des secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, auront les pouvoirs et devoirs qui leur ont été assignés par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs mandataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Conflit d'intérêt et Indemnisations. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs, ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire.

L'administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. La Société indemniserà le Gérant et tout partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de partenaire, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande du Gérant, partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef et s'appliquera sans préjudice de l'Article 10.

Art. 13. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la Loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Election. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur nomination, qui ne peut pas excéder six années.

Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à combler ce poste vacant.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de n'importe quels des deux membres.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres par lettre, télégramme, lettre faxée ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur au moins deux Jours Ouvrables avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis. L'avis indiquera le lieu de la réunion et contiendra son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de tout membre du Conseil de Surveillance par lettre, télégramme, télex ou d'autre moyen de transmission assurant l'authenticité du document et l'identification de son auteur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, lettre téléfaxée ou tout autre moyen de transmission assurant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le/la représenter. Un membre du Conseil de Surveillance ne pourra représenter qu'un membre absent.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par téléphone ou par des moyens de communication analogues permettant à toutes les personnes participantes de communiquer simultanément entre elles. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra également prendre des résolutions écrites.

Ces résolutions écrites, signées par tous les membres sont adéquates et valides comme si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 10 et quant à tous les autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi, elle a le pouvoir pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant seul.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le deuxième lundi du mois d'avril à 15h00 heure locale.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de Classe, à tel lieu et heure qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société l'exigent.

Art. 20. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire, autre que le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires de Classe B, à son adresse portée au Registre des Actionnaires.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication et garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire cette preuve de mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Art. 22. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur devant être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Ajournement. Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des Actionnaires ajourner cette réunion de quatre semaines. Il doit l'ajourner si les Actionnaires représentants au moins un cinquième du capital social le requièrent ainsi.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement approuvée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire statutaire, les procurations régulièrement déposées en vue de la réunion resteront valides pour l'assemblée ajournée.

Art. 24. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix, sauf disposition contraire des Statuts.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions seront passées à la majorité simple des Actions autorisées à voter présentes et votantes, sous réserve de l'Article 19.

Art. 25. Modification des présents Statuts. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié de toutes les Actions émises et en circulation ayant le droit de vote tel que défini à l'Article 24.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote et sous réserve qu'aucune résolution n'est valablement adoptée sans l'approbation par le Gérant.

Sauf disposition contraire statutaire, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront assignés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice social, Réviseurs d'entreprises

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des bénéfices de la Société en conformité avec ces Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et sujet à l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant.

Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués aux Actionnaires au pro rata.

En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, alors la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonctions jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points à son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.

Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Chapitre VII. Définitions

Art. 30. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante exposée ci-dessous:

Action de Commandité : l'action de commandité détenue par le Gérant de la Société.

Actionnaires : chacun ou tous les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et de l'Actionnaire de Commandité.

Actionnaire(s) Commanditaire(s) : le(s) Actionnaire(s) des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B.

Actions : ensemble et chacune des Actions Ordinaires de Classe A, les Actions de Classe B Sans Droit de Vote et de l'Action de Commandité.

Actions Ordinaires de Classe A : les actions ordinaires de classe A de la Société détenues par le (les) Actionnaire(s) Commanditaire(s), disposant des droits définis par l'Article 5.

Actions Ordinaires de Classe B : les actions ordinaires de classe B de la Société détenues par le (les) Actionnaire(s) Commanditaire(s), disposant des droits définis par l'Article 5.

Gérant : Eden 2 S.à r.l., l'associé commandité de la Société détenant l'Action Commandité.

Jour Ouvrable : tout autre jour qu'un samedi, dimanche ou un jour durant lequel les banques commerciales situées à Luxembourg sont de manière générale fermées au commerce.

Loi : la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Registre : le registre d'Actions de la Société.

Société : Eden 2 & Cie S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts : les présents Statuts.

Chapitre VIII. Droit applicable

Art. 31. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes ont souscrit respectivement à une (1) Action de Commandité, une (1) Action Ordinaire de Classe A et vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (24.498) Actions Ordinaires de Classe B et ont libéré les montants indiqués ci-après en face de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Actions Ordinaires de Classe A	Actions Ordinaires de Classe B	Actions de Commandité	Prix de Souscription Total (GBP)
Eden 2 S.à r.l.	0	0	1	1
Eden 1 S.à r.l.		24.498	0	24.498
Guardian Media Group Plc	1	0	0	1
Total	1	24.498	1	24.500

Preuve du versement en espèces d'un montant de vingt-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£24.500) a été donné au notaire soussigné.

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital est estimée à € 30.682,52.

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soient qui seront supportées par la Société parce que résultant de sa formation sont estimés à environ € 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes sus-indiquées représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié d'abord qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à la première assemblée générale annuelle:

Nom, Profession, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Geoffrey Henry, Directeur, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, 5 mai 1972, Chenée (Belgique)

Richard Newton, Directeur Administration de Fonds, 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, 5 janvier 1974, Edinbourg (Ecosse)

Denise Fallaize, Associé, Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey GY7 9DA, 9 décembre 1963, Guernsey

Deuxième résolution

Le siège social de la Société a été fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire de ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Boughaba, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 14 avr. 2008, Relation: EAC/2008/4980. — Reçu cent cinquante-trois euros quarante-et-un cents 30.682,52.-à 0,5% =153,41.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008051528/272/670.

(080056901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.338.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, der Lagebericht, der Bericht der Rechnungsprüfer sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 15. März 2008 sind beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.04.08.

Deutsche Postbank Vermögens-Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008051393/1009/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03289. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

PR Dojan Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.755.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mr. Rudolf KÖRPER, company director, born on February 15, 1963 in Heidenheim/Brenz (Germany), residing in Finkenweg 2/1, D-70771 Leinfelden-Echterdingen (Germany).

here represented by Mr. Laurent MULLER, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "PR DOJAN TRADING S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the company is all international trade transactions, including the import and export of goods and services, as well as commissioning and brokerage business.

The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 15,500 (fifteen thousand five hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 2 (two euro) each.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities may be issued in registered (obligations nominatives) or bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or

electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two members of the Board of which is the signature of the managing director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 15 hereof.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at three;
2. the following persons are appointed as Directors:
 - a) Rudolf KÖRPER, company director, born on February 15, 1963 in Heidenheim/Brenz (Germany), residing in Finkenweg 2/1, D-70771 Leinfelden-Echterdingen (Germany),
 - b) Laurent MULLER, employee, born on March 22, 1980 in Luxembourg, with professional address in 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - c) Tom FABER, employee, born on November 5, 1979 in München (Germany), with professional address in 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:
Jürgen LIEBHART, réviseur d'entreprises and expert comptable, born on July 30, 1958, in Stuttgart (Germany), with professional address in Rotebühlstrasse 102, D-70178 Stuttgart (Germany).
4. that the terms of office of the Directors and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2013; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Mr. Rudolf KÖRPER, prenamed, as Chairman of the Board of Directors and managing director.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Rudolf KÖRPER, dirigeant de société, né le 15 février 1963 à Heidenheim/Brenz (Allemagne), demeurant à Finkenweg 2/1, D-70771 Leinfelden-Echterdingen (Allemagne),

Ici représenté par Monsieur Laurent MULLER, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "PR DOJAN TRADING S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet toutes opérations de commerce international, en ce compris l'import et l'export de biens et services, ainsi que le commissionnement et l'intermédiation commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le 3^{ème} jeudi de juin à 15:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont celle de l'administrateur-délégué, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000.- (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
2. sont nommés administrateurs de la Société les personnes suivantes:
 - a) Rudolf KÖRPER, dirigeant de société, né le 15 février 1963 à Heidenheim/Brenz (Allemagne), demeurant Finkenweg 2/1, D-70771 Leinfelden-Echterdingen (Allemagne),
 - b) Laurent MULLER, employé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - c) Tom FABER, employé né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:
Jürgen LIEBHART, réviseur d'entreprises et expert comptable, né le 30 juillet 1958, à Stuttgart (Allemagne) demeurant professionnellement, Rotebühlstrasse 102, D-70178 Stuttgart (Allemagne).
4. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013; et
5. le siège social de la société est fixé au L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur Rudolf KÖRPER, prénommé, comme Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MULLER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2008, Relation: LAC/2008/14298. Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008051359/242/541.

(080056431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Deutsche Postbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, der Lagebericht, der Bericht der Rechnungsprüfer sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 15. März 2008 sind beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16.04.08.

Deutsche Postbank International S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008051395/1006/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03269. - Reçu 90,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Aylora Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 3 avril 2008

- L'associé unique décide nommer Monsieur Graham HILSOP, né le 11 septembre 1962 à Edinburgh (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume-Uni, comme gérant. Son mandat aura une durée illimitée.

- L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Mr Graham HISLOP, doit être considéré comme gérant de catégorie A, Mr Michel LENOIR, Mr Alain RENARD et Mr Grégory GUISSARD doivent être considérés comme gérants de catégorie B.

Pour extrait

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2008051522/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 81.397.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, sowie der Lagebericht und Gewinnverwendungsbeschluss der Gesellschafterversammlung vom 14. März 2008 sind beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.04.08.

Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH

Unterschriften

Référence de publication: 2008051396/1011/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03274C. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

DPBI Immobilien KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 81.399.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, der Lagebericht, Bericht der Rechnungscommissare sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 1. März 2008 sind beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.04.08.

Für die DPBI Immobilien KGaA

Deutsche Postbank International S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008051399/1013/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03282. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Matthias Gerstlauer Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 38, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 132.832.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051400/8874/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05859. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gessalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 48.138.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051401/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05816. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.056.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l, SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.

Benoît Bauduin / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051549/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Société Civile Immobilière Victor Heintz - Mullerthal, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg E 1.674.

—
Constatation de cession de parts d'intérêts

Suite au décès de Monsieur Marc MEYER du 05/09/2007 (né le 12/03/1938), il résulte que le capital social de la société S.C.I. VICTOR HEINTZ-MULLERTHAL est désormais réparti comme suit:

1. Madame Nina Gretschi: deux cent cinquante-deux parts	252
2. Madame Fanny Gretschi-Schmitz: deux cent cinquante-deux parts	252
3. Mademoiselle Alexandra Turk: soixante-douze parts en pleine propriété	72
- vingt-quatre parts en nue-propriété	24
4. Mademoiselle Roxanne Turk: soixante-douze parts en pleine propriété	72
- vingt-quatre parts en nue-propriété	24
5. Madame Gaby Turk-Haul: quarante-huit parts en usufruit	48
6. Madame Diane Laskaris-Meyer: quarante-huit parts	48
7. Madame Rita Krombach-Meyer: soixante-douze parts	72
8. Monsieur François Meyer: quarante-huit parts	48
9. Monsieur Max Meyer: quarante-huit parts	48
10. Madame Christiane Tonnar-Meyer: cent vingt parts	120
11. Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969, demeurant L-7221 Bereldange, 1, rue Dicks, quarante-huit parts	48
Total: mille quatre-vingt parts:	1.080

Pour extrait conforme

Mme Rita KROMBACH-MEYER / Mme Christiane TONNAR-MEYER / Mme Nina GRETSCH

Les gérants

Référence de publication: 2008051499/503/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

A-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 50.946.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Marcel Stephany
Signature

Référence de publication: 2008051403/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02106. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

A-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 50.946.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Marcel Stephany
Signature

Référence de publication: 2008051404/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02098. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Bronte Renewable Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 128.471.

In the year two thousand eight, on the twelfth day of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bronte Renewable Group S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 128 471, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary then residing in Remich dated April 20, 2007 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 18, 2008.

The Meeting is opened by the Chairman, Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The General Meeting elects as Scrutineer of the Meeting Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment of article 5 of the Articles; and
3. Amendment of article 6 of the Articles.

II. The proxyholder representing the shareholders and their number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature *in variatur* by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Meeting takes the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) consisting of fifty-one million two hundred fifty thousand (51,250,000) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, all subscribed and fully paid-up."

5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) to seven hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 712,500) by the creation and issuance of an aggregate number of twenty million (20,000,000) shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit; and

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

6.2. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Bronte Renewable Group S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le numéro B 128 471, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, en date du 20 avril 2007 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire M^e Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 18 février 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur de l'Assemblée Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 5 des Statuts; et

3. Modification de l'article 6 des Statuts.

II. Le mandataire représentant les actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ainsi que par le notaire soussigné, demeureront annexés au présent acte.

III. Il ressort de la présente liste de présence que l'entière du capital social souscrit de la Société est représenté à la présente Assemblée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et ayant parfaitement connaissance de l'agenda qu'il leur a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500) représenté par cinquante et un millions deux cent cinquante mille (51.250.000) actions d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500) à sept-cent douze mille cinq cents euros (EUR 712.500) par la création et l'émission de vingt millions (20.000.000) actions;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s); et

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont sous forme nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, excepté pour les actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.3. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12147. — Reçu douze euros (12€).

Pr. Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008051573/242/136.

(080056855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

A-Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 30.783.

Le bilan au 11/04/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Marcel Stephany
Signature

Référence de publication: 2008051405/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02116. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

A-Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 30.783.

Le bilan au 11/04/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Marcel Stephany
Signature

Référence de publication: 2008051407/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02114. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Dr. Oetker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 5.701.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

S'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme DR OETKER SA, ayant son siège social à L-1341 Luxembourg 7, place de Clairefontaine,

constituée sous la dénomination BACONA S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Tony NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1952, publié au Mémorial C numéro 21 du 28 mars 1952,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 5701,

et ayant adopté sa dénomination actuelle aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1340 du 16 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. La société Dr. Oetker NV, société de droit belge inscrite au registre de commerce sous le numéro 0405.670.727 et ayant son siège social à Lozenberg, 23 à B-1932 Zaventem est devenue l'actionnaire unique de la Société;

2. La société Dr. Oetker NV a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, de prendre la qualité de liquidateur;

3. La société Dr. Oetker NV déclare qu'elle reprend par la présente tout les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

5. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

6. La société Dr. Oetker NV donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

7. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: Dr OETKER NV, Lozenberg, 23 à B-1932 Zaventem.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 14h15.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. REUTER-WAGNER, V. BARATON, M. HOFFMANN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 mars 2008. Relation: CAP/2008/761. — Reçu douze euros, € 12,-.

Le Releveur (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008051466/225/49.

(080056756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 février 2008

L'assemblée nomme, avec effet immédiat, en qualité de réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers Sàrl, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, aux fins de procéder à un audit et d'établir un rapport d'audit conformément aux articles 51 et 51 bis de la directive 78/660/CE du Conseil du 25 juillet 1978 concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, telle que modifiée.

Son mandat de réviseur prendra fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051491/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03247. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.427.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Olivier FERRER, né le 5 mars 1969 à Orange, France, gérant de la Succursale, se trouve désormais au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet, France, gérant de la Succursale, se trouve désormais au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051489/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04287. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Michelin Invest Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.475.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 février 2008

L'assemblée nomme, avec effet immédiat, en qualité de réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers Sàrl, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, aux fins de réviser les comptes de la société pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2007.

Son mandat de réviseur prendra fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051492/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Carraig Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 21.018,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 107.747.

Rectificatif de l'avis déposé le 14 décembre 2007 sous le numéro L070171081.05 concernant les résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société réunie en date du 2 octobre 2007

KPMG Audit, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, a été reconduite dans ses fonctions, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2006, en qualité de réviseur d'entreprises et non de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051493/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Orchid Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.782.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

AEPF IV S.à r.l., a limited liability company, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of undersigned notary on today (repertoire number 28.264), having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Philipp Mössner, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follow:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time,

September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the company is Orchid Lux S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The company may borrow and lend in any form. The company may in particular issue alphabet shares, convertible preferred equity certificates or preferred equity certificates in any form whatsoever and on-lend the proceeds received from such issue(s) to finance the company's investments in accordance with its corporate object.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The initial capital of the company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a Manager A and a Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of plurality of managers resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of managers.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the company's capital, subject to the provisions of the Law.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII.- Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on 31st of December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

	Parts
AEPF IV S.à r.l., prenamed	125
TOTAL	125

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred Euros (EUR 100.-) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

As a result the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined term:

a) Manager A:

Christoph Gammal, economist, born in Uccle, Belgium, on August 9, 1967, with a professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Managers B:

- Daniel R. Revers, manager, born in Illinois, U.S.A, on February 18, 1962, with professional address at c/o ArLight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon Street, 55th floor, Boston, MA 02117, United States of America;

- Christopher J. Picotte, manager, born in China, on February 17, 1970, with professional address at c/o ArLight Capital UK, LLP, 78 Pall Mall, SW1Y 5ES, London, United Kingdom.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

AEPF IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date de ce jour (répertoire numéro 28.264), ayant son siège social sis 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par M^e Philipp Mössner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts. (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera Orchid Lux S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter et prêter sous toutes les formes. La Société pourra en particulier, émettre des actions alphabétiques, des certificats de participation convertibles ou des certificats de participation sous toutes les formes et prêter les produits de ces émission(s) pour financer les investissements de la Société conformément à l'objet de la Société.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts seront librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions confirmées et signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII.- Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
AEPF IV S.à r.l., prénommée	125
TOTAL	125

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par part sociale par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) Ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant A:

Christoph Gammal, économiste, né à Uccle, Belgique, le 9 août 1967, dont l'adresse professionnelle est située à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Gérants B:

- Daniel R. Revers, dirigeant, né à Illinois, USA, le 18 février 1962, dont l'adresse professionnelle est située à c/o ArcLight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon Street, 55th floor, Boston, MA 02117, Etats Unis;

- Christopher J. Picotte, dirigeant, né en Chine, le 17 février 1970, dont l'adresse professionnelle est située à c/o ArcLight Capital UK, LLP, 78 Pall Mall, SW1Y 5ES, Londres, Grande-Bretagne.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mössner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 avril 2008, LAC/2008/14288. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008051479/202/301.

(080056957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

LBREP II Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.098.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l, SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Lion S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051550/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ippocrate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 596.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.959.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l, SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

Ippocrate Luxembourg S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051552/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

LBREP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.466.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S à r.l, a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l, SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP SI Master S.à r.l

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051554/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03578. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 48.575,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.121.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l, SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Fox S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051555/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03613. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008051591/242/12.

(080056654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

OCI Cement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.097.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique datées du 15 février 2008

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant B démissionnaire, Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour OCI Cement Luxembourg S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008051592/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pearson Luxembourg N°. 2., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.148.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mars 2008

La société à responsabilité limitée PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 65 477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 30 décembre 2008.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Pearson Luxembourg N°. 2.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008051594/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Elfa-Auto S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 56.949.

—
Extrait des décisions prise par les associés en date du 25 mai 2007

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers est renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ELFA-AUTO S.e.n.c.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008051584/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Financière Immobilière de Développement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.937.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 février 2008

Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Financière Immobilière de Développement S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008051586/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**Pharmakon S.A., Société Anonyme,
(anc. Pharmakon S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 83.570.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008051589/239/13.

(080056502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Air Lease Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.974.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mars 2008

1. Monsieur Jean FELL a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AIR LEASE HOLDINGS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008051585/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 63.825.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 63.825, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 320 du 7 mai 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 839 du 3 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert van Gaalen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Pfeiffenschneider, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne variatur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée par celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles sont enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne. variatur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'Assemblée constate:

(A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société,
2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société
3. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale des actionnaires

(B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

(C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'Assemblée aborda l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société, afin de se mettre en conformité avec les exigences de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la loi bancaire), telle que modifiée suite à l'entrée en vigueur, le novembre 2007, de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers (la loi MiFID).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le libellé de l'article 3 comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet social de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier, les activités de gérant de fortune au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la loi bancaire), ainsi que les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire au sens de la loi bancaire.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de tenue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour qu'elle se tienne le 15 mai de chaque année, et ce pour la première fois en 2008.

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 20 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. premier alinéa.** L'assemblée générale des actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'an, le 15 mai de chaque année à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VAN GAALLEN, J. PFEIFFENSCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12175. — Reçu douze euros (12€).

Pr. Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008051570/242/70.

(080056844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

LBREP II Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 482.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.118.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l., a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Cannon Bridge S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051571/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Top Up TV International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 135.957.

—
Extrait de la décision de l'associé unique en date du 31 mars 2008

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

Monsieur Stephan Le Goueff, demeurant au 124, bd de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg est nommé gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008051623/507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.239.

—
Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 02 Avril 2008 que:

MEYER BERGMAN EUROPEAN RETAIL PARTNERS I-T, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, U.S.A., avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, U.S.A.

a cédé:

3.636 (trois mille six cent trente six) parts sociales qu'elle détenait dans la société Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l. à MEYER BERGMAN EUROPEAN RETAIL PARTNERS I-TE, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, U.S.A., avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, U.S.A.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

MEYER BERGMAN EUROPEAN RETAIL PARTNERS I-T, LLC	8.864 parts sociales
MEYER BERGMAN EUROPEAN RETAIL PARTNERS I-TE, LLC	<u>3.636 parts sociales</u>
Total:	12 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

Pour Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030, Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008051616/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.055.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes en date du 1^{er} avril 2008:

- La démission des administrateurs de catégorie A, Madame Kelly J, SCHMIDT, avec effet rétroactif au 17 mars 2008, et Monsieur Patrice NOIRET, avec effet au 14 avril 2008. a été acceptée;

- Nommer en remplacement les personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de catégorie A, pour une durée indéterminée:

* Monsieur Brian A. ROY, né le 9 février 1967 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One Financial Plaza, Hartford, CT 06101, Etats-Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 17 mars 2008;

* Monsieur Christian IDCZAK, né le 26 août 1963 à Paris, France, résidant professionnellement au 4B, avenue Lympia, Nice, France, F-06300, avec effet au 14 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008051624/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.